

Question

Auteurs : Damien Fumeaux (UDC)

Objet : Mobilité douce à l'école

Date : 31.08.22

Quels sont les risques encourus par un élève devant se rendre à l'école via le programme de la mobilité douce si celui-ci décide de s'y rendre en car (par exemple en cas d'intempéries/ de mauvais temps) et se fait contrôler à la sortie de ce dernier ?

Et quels risques encoure-t-il en cas de récidive ?